



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 40) — *Loi sur les condominiums et modifications législatives en matière de conversion en condominium/The Condominium Act and Amendments Respecting Condominium Conversions (Various Acts Amended)*;

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act.*

(M^{me} BRICK)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (G. Boerchers, A. Shwaykosky, G. Boerchers et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (B. Feenstra, C. Grath, S. Lips et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (A. Bennet Waugh, G. Waugh, L. Bennet et autres)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Mercredi 18 mai 2011

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} TAILLIEU et BRAUN, M. PEDERSEN, M. le ministre CHOMIAK ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 28(3) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition présentée au cours d'un jour réservé à l'opposition sera examinée le jeudi 19 mai 2011.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke